

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ALBA 2022-2026 (FR0011320134)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe B.P.C.E

#### Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir une performance égale à celle de l'indicateur de référence composite Dow Jones Euro Stoxx 50, dividendes nets réinvestis (poche actions) + Indice Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury, coupons réinvestis (poche Obligataire) + EONIA (poche monétaire) sur sa durée minimale de placement recommandée : en vue d'une sortie entre 2022 et 2026. La part de chacun des indices dans l'indicateur de référence est recalculée chaque trimestre conformément à l'allocation stratégique définie dans la stratégie d'investissement ci-dessous. Le Dow Jones Euro Stoxx 50 est calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des plus grandes capitalisations boursières de la zone euro, le Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury réplique les emprunts d'Etat de la zone euro de toute maturité mesure la performance du marché des emprunts d'Etat de la zone euro ayant une durée de vie résiduelle d'un an minimum et l'EONIA correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone Euro.

Le FCP est principalement investi sur 3 poches distinctes :

- en obligations : la poche est constituée d'emprunts d'Etat et de titres du secteur privé des pays membres de l'OCDE, ayant une notation minimum de A- (Standard and Poor's et/ou Fitch Ratings)/ A3 (Moody's) ou une notation équivalente selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion s'appuie pour l'évaluation du risque de crédit sur ses équipes et sa propre méthodologie. La sensibilité aux taux d'intérêt peut être comprise entre 0 et 8.
- en actions et valeurs assimilés des pays de la zone euro, et des pays membres de l'OCDE (hors zone euro) dans une limite de 25% maximum, ainsi qu'en parts et actions d'OPC. La partie investie en petite capitalisation est limitée à 20% de l'actif du fonds.
- en instruments du marché monétaire, à travers des OPC monétaires ou des titres directs émis par des Etats membres de l'OCDE, libellés en euro (bons du trésor à taux fixe principalement).

L'allocation stratégique repose sur une évolution de l'exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires. Cette stratégie se traduit par un schéma dit de l'« exposition aux marchés glissante ». Il s'agit d'un schéma prédéfini indépendant de la conjoncture des marchés actions. Le schéma se décompose en 3 phases : - Lorsque la sortie est éloignée de plusieurs années, le portefeuille est composé d'une part importante d'actions européennes et étrangères. Tactiquement, le gérant peut s'écarter de l'exposition théorique sur les marchés actions dans une limite de plus ou moins 10%, aux profits ou aux dépens des marchés monétaires et obligataires

- A mesure que l'échéance de la sortie approche, les investissements en obligations et titres de créances libellés en euros augmentent progressivement au détriment des actions.
- En fin de vie, et dans l'objectif de sécuriser les actifs, les supports monétaires représentent une part prédominante du portefeuille.

Le tableau ci-dessous reprend l'exposition prédéfinie de l'actif en % selon la durée restant à courir (tableau donné à titre d'exemple des principaux points médians des courbes du tableau.)

Durée restant à courir	Date	Actions		Obligations		Monétaires	
		%	Bornes	%	Bornes	%	Bornes
15 ans	Date Création	80		15		5	
10 ans	01/01/2019	55	+/-	40	+/-	5	+/-
8 ans	01/01/2021	40	10	55	10	5	10
3 ans	01/01/2024	6		40		54	

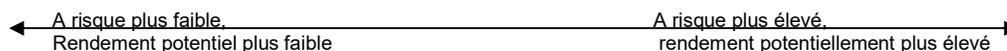
L'OPCVM peut également intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés français ou étrangers dans un but de couverture, sans rechercher une surexposition, sur les marchés taux et change, et dans un but de couverture et/ou d'exposition sur le marché actions.

Les demandes de rachat sont reçues chaque semaine, et sont exécutées de façon hebdomadaire tous les vendredis avant 12 heures.

La durée de placement recommandée correspond à une sortie entre 2022 et 2026. L'OPCVM capitalise ses revenus.

A l'échéance de son horizon d'investissement, le FCP pourra faire l'objet d'une mutation de sa stratégie d'investissement, d'une dissolution ou d'une fusion. Ces opérations s'effectueront après agrément de l'AMF.

#### Profil de risque et rendement :



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Au regard de la stratégie d'investissement actuelle, l'indicateur de risque et de rendement de niveau 5 reflète l'exposition du FCP au marché actions

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Détail des risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Le FCP est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créance, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

**Frais :**

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

<b>Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement</b>	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins de frais.

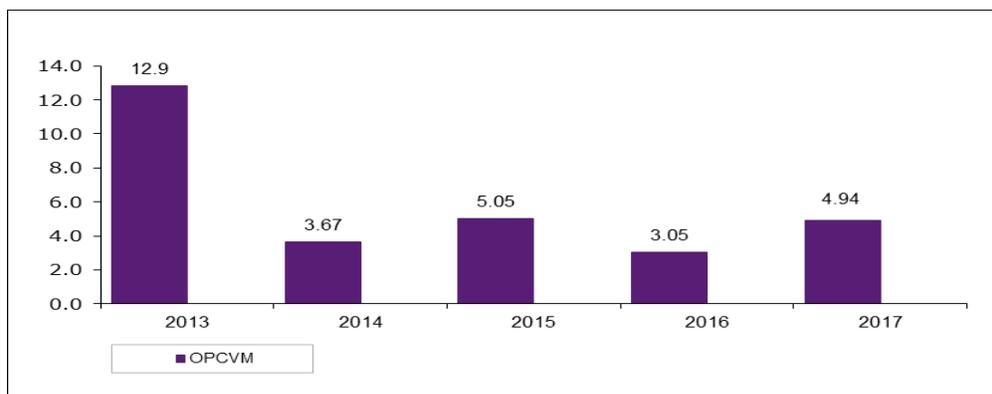
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

<b>Frais prélevés par le fonds sur une année</b>	
Frais courants	1.07%*
<b>Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances</b>	
Commission de performance	Néant

\* ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter aux pages 13 à 14 du prospectus du FCP disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

**Performances passées d'Alba 2022-2026 :**

A compter du 29/12/2017, l'indicateur de référence du fonds est composé des indices Euro Stoxx 50 DNR + Bloomberg Barclays EuroAgg Treasury + EONIA Capitalisé

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les performances de l'indicateur de référence pour la partie actions sont calculées dividendes nets réinvestis contre non réinvestis précédemment.

Cette partie n'est pas renseignée car le FCP a moins d'une année civile d'existence.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

A la clôture de l'exercice, la part de chacun des indices dans l'indicateur de référence reflète l'évolution glissante des expositions aux marchés actions, obligataires et monétaires telles que définies dans le prospectus.

L'OPCVM a été créé en 2012.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

**Informations Pratiques :**

Dépositaire : Caceis Bank

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115, rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite auprès de cette dernière (adresse postale : 115, rue Montmartre, CS 21818 – 75080 Paris Cedex 02).

La composition trimestrielle de l'indicateur de référence ainsi que l'historique de sa valeur seront adressées à tout souscripteur qui en ferait la demande auprès VEGA INVESTMENT MANAGERS.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur [www.vega-im.com](http://www.vega-im.com)

La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.